

MALFAÇONS Un professionnel de la construction monte au créneau pour restaurer la crédibilité de la profession.

Les «chantiers de la honte» dénoncés

FABRICE ZWAHLEN (TEXTES)
CHRISTIAN HOFMANN (PHOTOS)

Patron d'une entreprise générale à Monthey, Christophe Roessli en a marre. «Une personne se proclame entrepreneur, engage un architecte et décide de casser les prix lors de soumissions. Résultat: il se rend vite compte qu'il ne tiendra pas le budget. Il part donc chercher de la main-d'œuvre insuffisamment formée et/ou compétente ainsi que des matériaux – qui se révèlent non compatibles avec la Suisse – à l'étranger. En Italie et dans les pays de l'Est notamment. Au passage, il s'en met plein les poches et, au final, on appelle des entreprises de la place pour sauver la situation. Je connais au moins trois cas dans le Valais romand.»

L'exemple qui nous servira de fil rouge est celui d'un hôtel en construction dans le Chablais. Six mois après la fin du gros œu-



Une vision d'horreur Le crépi des murs de cet hôtel en construction dans la région se délite à vue d'œil. Même un enfant pourrait en arracher une bonne partie sans le moindre d'un effort...

L'AVIS DE



RAPHY COUTAZ
PRÉSIDENT DU BUREAU
DES MÉTIERS DU
CANTON DU VALAIS

«On a ouvert la boîte de Pandore»

«Nous sommes de plus en plus confrontés à des problèmes de bienfaisance.

De plus en plus de promoteurs ou d'entreprises générales prennent la totalité d'un mandat. Cela court-circuite la direction classique confiée à un architecte ou un ingénieur, présent pour surveiller. Résultat: lorsque le directeur du chantier n'est pas performant, cela se répercute sur la qualité des travaux. Et des charlots, il y en a!

Il faut rappeler qu'à cause du principe de la liberté de commerce, on n'exige pas de CFC pour un employé du bâtiment. Ainsi, chacun peut s'autoproclamer plâtrier peintre. Cela ouvre la boîte de Pandore. Corollaire: beaucoup de monde tombe dans le panneau. A vouloir construire bon marché... Au final, c'est un mauvais calcul. Mieux vaut payer un peu plus cher et avoir de la qualité.

Rappel: après dix ans, il n'est plus possible d'impliquer une entreprise même si des malfaçons sont découvertes.

Le dumping salarial? Tout se passe en sous-marin. Une idée serait de créer un système d'autocontrôle avec des ouvriers munis de badges qui signifieraient que leur contrat de travail est en règle. Les risques pour les patrons qui tricheraient? Une réprimande ou une amende... Sauf pour les multirécidivistes.» **CF**

«La qualité se paie et se paiera toujours.»



CHRISTOPHE ROESSLI
DIRECTEUR D'UNE
ENTREPRISE
GÉNÉRALE
À MONTHEY



Déjà plus à la page... En ce qui concerne d'étanchéité, notre bâtiment témoin en manque cruellement à tous les étages. Un exemple: la moisissure a déjà envahi une partie de la cage d'escalier. Et dire que la construction date de l'année 2014...



Seuil En sortant de l'ascenseur... il faudra éviter de se casser la jambe. Difficile de s'attendre à trouver une marche...



Danger Dans le local technique, un des boilers, emmuré par une imposante tuyauterie, se retrouve tout simplement inaccessible...

vre – officiellement il ne restait qu'à réaliser les finitions intérieures – l'endroit se délite. Tout se décolle. Il suffit de faire le tour du propriétaire... Même un enfant de 6 ans pourrait arracher le crépi sur les murs... Une procédure pénale a été ouverte par le propriétaire des lieux.

Coûts en hausse

En vrac, on citera des problèmes d'isolation, d'étanchéité, de chauffage ou d'absence de seuil. Sans compter d'évidents manquements en regard des normes de sécurité (parois antifeu, vitrages). «L'ensemble de ces malfaçons forme un catalogue de 280 pages! dit Christophe Roessli. Je n'ai jamais vu autant de défauts réunis en un seul endroit. Ces gens ne voient pas le danger. Ils

pensent être plus malins que les autres alors que la qualité se paie et se paiera toujours. Depuis la fin des années 90, les coûts ont augmenté. Le standard minimal pour une construction en Suisse est devenu plus élevé. Bâtir moins cher, cela ne se voit pas durant six à douze mois. Puis la vérité apparaît...»

Et notre «grand témoin» de poursuivre: «Dans le cas qui nous occupe, le chantier a été attribué 40% en dessous des prix habituels. Au final, il faudra vraisemblablement remettre une somme identique et accepter quelques importantes malfaçons.»

De l'improvisation

Pour le Chablaisien, les attentes de rendement de certains fonds de prévoyance expliquent également certaines dérives. «Leur but

est de bâtir le moins cher possible, via des demandes d'offres sur les marchés publics. Dans certains cas, nous recevons même des demandes pour travailler avec de la main-d'œuvre étrangère (risque de dumping salarial et de non-utilisation de sous-traitants locaux).»

«Il y a trop de gens qui s'improvisent entrepreneurs généraux», confirme Damien Revaz, avocat spécialisé dans le domaine de la construction immobilière. «Certains, parce que bons maçons ou plâtriers reconnus, pensent qu'ils peuvent le devenir du jour au lendemain, sans avoir la moindre idée du métier.»

«Des défauts subsisteront»

«Une personne qui a des moyens limités va souvent choisir l'option meilleur marché, poursuit l'Agau-

UNE OU DEUX PETITES ASTUCES À CONNAÎTRE...

Comment éviter de se faire avoir dans ce genre d'affaire lorsqu'on décide d'ériger une maison ou un hôtel? «Il faut prendre son temps avant de se lancer dans un projet. Il faut exiger un devis descriptif détaillé – pour une petite maison individuelle, c'est 70 pages environ – et pas uniquement demander un prix forfaitaire. Cela permet de mieux comparer», résume Christophe Roessli, patron d'une entreprise générale à Monthey.

«Bien sûr, le risque zéro n'existe pas, mais le meilleur moyen de ne pas se faire avoir, c'est de s'entretenir avec des clients qui ont construit un objet similaire et si possible le visiter. Cette discussion doit s'effectuer en tête-à-tête, sans présence de professionnel», conduit le Chablaisien, bien conscient qu'il demeure simple de gruger une population peu au fait des règles du milieu. **CF**

nois. Résultat: l'entreprise mandatée devra régulièrement engager des employés non qualifiés – on en voit de plus en plus en Valais – et effectuer des travaux à des coûts réduits. Si ceux-ci ne donnent pas

satisfaction, cela finit souvent en procédures et/ou expertises qui génèrent pas mal de frais. Sans oublier les défauts qu'il faudra tenter de supprimer, ce qui dans bien des cas ne sera pas forcément totale-

ment possible.» Autre problématique relevée par le Saint-Mauriardi, «celle des hypothèques légales déposées par les sous-traitants parce que non payés par les entreprises générales.» **CF**

MÉMENTO

MONTHEY
Vente-échange. Demain de 14 à 17 h à la salle de la gare, vente-échange de matériel, jeux, jouets, vêtements bébé 0-18 mois. Réception aujourd'hui de 9 à 11 h, 14 à 16 h, 18 à 20 h. Retour jeudi de 18 à 19 h. Infos au 079 586 47 25.

DÉPARTEMENTALES Nicolas Rubin élu

Josiane Lei (Evian) et le maire de Châtel, Nicolas Rubin, ont remporté, dimanche, les élections départementales dans le canton d'Evian-les-Bains. Le duo UMP a accumulé 69,35% des suffrages face au ticket du Front national composé de Patrick Chevally et de Jessica Terreni

COLLOMBEY-MURAZ La task force veut continuer de se battre pour la raffinerie.

Dans une ambiance de démantèlement

Le délai fixé le 13 janvier par Tamoil pour le dépôt d'une offre de rachat de la raffinerie de Collombey-le-Grand échoit à minuit. Une deadline déjà atteinte, selon le groupe pétrolier,

d'Etat, Pierre-Marie Rappaz. «Nous continuons donc à travailler sur cette date du 31 mars (ndlr: bien que Tamoil n'ait pas donné accès à la Dataroom). De plus, il reste encore le mois d'avril

principal réacteur du catalyseur. Ce choix stratégique a permis à Tamoil de récupérer les métaux précieux qui composaient la structure (platine, rhénium pour une valeur d'environ 4 millions

«Dans l'optique de ne pas prêter un repreneur potentiel, le canton avait demandé que le catalyseur (ndlr: encore certifié bon pour le service pour 6 à 7 périodes de 18 mois) ne soit pas